

Directive « Alternative Fuels Infrastructure »

1 station / 100 000 habitants dans les zones urbaines/périurbaines d'ici le 31/12/2020
= 385 stations GNC



— Réseau Routier National
 — Réseau RTE-T

Nombre de stations publiques dans les agglomérations > 100 000 hab.



Régions administratives selon le projet de réforme territoriale (loi NOTRe)

- Bourgogne, Franche-Comté
- Bretagne
- Centre, Val-de-Loire
- Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace
- Haute-Normandie, Basse-Normandie
- Ile-de-France
- Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon
- Nord-Pas-de-Calais, Picardie
- Pays de Loire
- Poitou-Charentes, Limousin, Aquitaine
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Rhône-Alpes, Auvergne

100 km